

# Bulletin du Conseil Municipal d'Asnois

N° 6 - Juin 2007 - Avril 2008

## Le Mot du Maire

Je tiens, au nom de la liste de « *Défense des Intérêts Communaux* » à vous exprimer nos plus vifs remerciements au lendemain du scrutin des élections municipales du 9 mars.

Vous avez, par votre vote, élu l'ensemble du conseil municipal dès le premier tour. Cela ne s'était pas vu à Asnois depuis 30 ans. Ce résultat est le signe du travail mené depuis 3 ans mais aussi la volonté de cette nouvelle équipe de travailler dans la concertation au-delà de tout clivage en ayant pour unique préoccupation l'avenir de notre commune.

J'aimerais reprendre ici quelques mots que j'ai prononcés le soir de l'installation du nouveau conseil : « Au 19<sup>e</sup> siècle, les maires devaient, au moment de leur installation, prêter serment. Serment au Roi des Français, à l'Empereur, à la Charte Constitutionnelle suivant l'époque et le régime en place. Aujourd'hui ce serment n'existe plus. Mady Plaisance m'a fait connaître un texte que le nouveau maire de Beauvais devait prononcer au moment de son installation. Il est en vieux français mais se comprend aisément : « *Je jure (...) en ma charge, aucun pour inimitié ne blesserai ni par amitié ne supporterai et je me comporterai comme un bon maire et homme de bien est tenu de faire* ». Ce serment me paraît tout à fait adapté à la situation et correspond parfaitement au souhait que j'avais formulé en 2005 lors de ma première élection : celui de travailler pour l'intérêt de chacun et de la commune sans aucun clivage.

Il nous faut maintenant reprendre le travail. Toujours dans le même esprit que j'ai souhaité en 2005. C'est-à-dire : un climat d'entraide, de confiance et de délégation. »

Nous tâcherons d'être à votre écoute et à la hauteur de vos attentes.

Cordialement

Christophe DENIAUX

La commune a reçu un prix de fleurissement pour 2007 saluant ainsi l'effort d'embellissement. Cinq particuliers ont également été primés. Félicitations à toutes et à tous !

## Le Conseil municipal



### Pont du Canal du Nivernais

Après plusieurs mois de démarches, le pont du Canal du Nivernais a pu être inauguré le samedi 21 juillet 2007 en présence du Docteur Nolot, Conseiller Général et Président de la Communauté de Communes de Tannay et de nombreux habitants d'Asnois.

Un premier devis de l'entreprise GAUGE de Crux la Ville, qui a exécuté les travaux, s'établissait à 9 337,13 € TTC. Ce devis ne prévoyait que le remplacement des deux premières travées. Or, lors du démontage de ces travées, il est apparu que la troisième devait être aussi remplacée. De plus, des travaux supplémentaires devaient être effectués : mise aux normes des gardes corps et renforcement des entrées du pont, pour un coût total de 7 167,99 € TTC.

La dépose des madriers ainsi que la mise aux normes de sécurité des gardes corps ont été entrepris par Joël RODRIGUEZ, ainsi que par Olivier VIGOUREUX, faisant faire une économie de 2 590 €. Le renforcement des entrées du pont a été pris en charge par la communauté de communes.

Une aide de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement a été obtenue pour un montant de 2 341 €.

• Montant total des travaux	:	16 067,91 € TTC
• Subventions	:	10 422,16 €
• Part communale	:	4 421,96 €

### Défense de la maternité et du Centre Hospitalier de Clamecy

Le conseil municipal a souhaité s'engager dans la lutte pour la défense de la maternité et du CH de Clamecy en participant régulièrement aux réunions d'informations, aux différentes manifestations et aux différentes actions (refus d'organiser les élections allant jusqu'à la réquisition par le Préfet, motion de soutien par le conseil nouvellement élu lors de la séance d'installation...). Il faut signaler que le CH de Clamecy (service chirurgie et aide aux femmes enceintes) fonctionne toujours. Une manifestation est prévue à Paris le 20 mai 2008 ; la commune sera représentée.

### Election du Maire et des Adjointes

Le vendredi 14 mars 2008 a eu lieu l'installation du nouveau conseil municipal par le Doyen d'âge, Marcel LEGER. Au cours de cette séance ont eu lieu l'élection du Maire (Christophe DENIAUX) et des Adjointes (Marcel LEGER, 1<sup>er</sup>) (André LEJAULT, 2<sup>nd</sup>). De même, les membres des différentes commissions ont été désignés :

<b>Finances</b>	:	C. Deniaux, M. Léger, A. Lejault, M. Plaisance
<b>Travaux</b>	:	J. Philippe, R. Deniaux, C. Deniaux, P. Belle-Anne, J. Rodriguez, M. Léger, R. Gobillot, D. Rousseau.
<b>Fêtes</b>	:	M. Léger, S. Léger, C. Deniaux, R. Gobillot, P. Belle-Anne.
<b>Bois</b>	:	R. Deniaux, J. Rodriguez, R. Gobillot, D. Rousseau, A. Lejault.
<b>Communauté de Communes « La Fleur du Nivernais »</b>	:	C. Deniaux (supl : M. Léger). R. Gobillot (supl : M. Plaisance)
<b>Aide à domicile</b>	:	C. Deniaux, J. Philippe.
<b>SAEM « La Tannayasie »</b>	:	M. Léger
<b>Syndicat d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais</b>	:	J. Philippe (supl : S. Léger)
<b>Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre</b>	:	SIE Tannay : C. Deniaux, M. Plaisance Compétence éclairage : A. Lejault, D. Rousseau
<b>Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable « Charles Chaigneau »</b>	:	R. Gobillot, R. Deniaux
<b>Centre Communal d'Action Sociale</b>	:	Au titre du Conseil : S. Léger, J. Philippe, P. Belle-Anne, D. Rousseau
<b>Au titre des associations</b>	:	Marie-Noëlle Gobillot, Alain Vialatte, Jacques Barrière, Marie-Christine Guillien.

## Le compte administratif 2007

Pour la 3<sup>e</sup> année, le résultat de la section de fonctionnement est positif avec un solde de **22 532,15 €**. Malgré ces bons résultats, l'équilibre reste précaire et il convient d'être vigilant face à des frais de fonctionnement qui ne cessent d'augmenter et sur lesquels nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre (frais de personnel, frais de scolarité...)

Résultats Fonctionnement 2007				
	2007	2006	2005	2004
<b>Dépenses</b>	59 505,50	56 493,93	54 516,34	56 915,51
<b>Recettes</b>	82 037,65	57 313,37	60 528,92	49 990,71
<b>résultats</b>	<b>22 532,15</b>	<b>819,44</b>	<b>6 012,58</b>	<b>-6 924,80</b>

## Le budget primitif 2008

### Section de fonctionnement :

- **Impôts locaux** : les bases subissant une augmentation de 1,8 % du fait de l'administration fiscale, le conseil a appliqué une augmentation de 2%. Comme chaque année, nous vous rappelons que vos impôts n'augmenteront pas pour autant de 3,8%. Ce taux correspond à l'augmentation du produit des quatre taxes réunies (soit 771 € à répartir sur l'ensemble des contribuables).

### Section d'investissement :

- **Borne incendie** : le quartier de la gare n'étant pas pourvu de défense incendie, le conseil a souhaité implanter une borne pour un montant de 2 421 € TTC. Une demande d'aide au titre de la Dotation Globale d'Equipement a été demandée pour un taux de 60 %.
- **Travaux de voirie** : rue de Saint Loup. Cette rue étant en très mauvais état, le conseil a décidé de la refaire complètement pour un montant de 9 555,00 € TTC. (subventions : 4 444,00 €).

Le budget s'équilibre ainsi :  
Section de fonctionnement : **80 804,00 €**  
Section d'investissement : **532 667,00 €**  
(340 450 € étant inscrits sous forme d'opération blanche pour la commune afin de régulariser les travaux de l'église dont nous vous informerons dans un numéro spécial).

## Vie de la commune

### Inauguration des archives communales

Le samedi 10 novembre 2007, la salle communale était presque trop petite pour accueillir la population venue assister à l'inauguration des archives communales en présence de Madame CHAGNY, Archiviste Départementale de la Nièvre.

L'événement était de taille car le début du tri a commencé en 1993. Il a fallu 15 ans pour que tous les documents soient dépoussiérés, triés, référencés et mis en carton. Il ne s'agit pas là de faire de la nostalgie du temps passé car, hormis l'aspect historique, le classement des archives revêt également une importance actuelle pour la gestion de la commune. En effet, il n'est pas rare qu'un dossier du 21<sup>e</sup> siècle ait besoin d'un éclairage historique permettant de mieux en cerner les origines, d'apporter des explications, ou bien de fournir des références. Nous ne citerons que deux exemples :

- la restauration de l'église Saint Loup
- la restauration du pont du canal du Nivernais

qui ont nécessité une recherche d'éléments précis dans ces archives.

## **Ordures ménagères**

La communauté de commune rappelle que le prestataire de services ne ramasse plus les déchets les lundis fériés (ex. Lundi de Pentecôte). Ainsi, vous devez sortir vos poubelles le lundi soir pour qu'elles soient ramassées le mardi matin.

## **Parrainage des arbres**

Tous les arbres sont plantés (parking cimetière et espace après le pont du Canal). Ils n'attendent plus qu'un parrain ou une marraine ! Le parrainage d'un arbre nécessite de :

- venir en mairie vous inscrire
- verser la somme de 40 € par arbre (regroupement possible pour un même arbre).

Un certificat de parrainage vous sera remis lors d'une petite cérémonie d'inauguration. Selon le succès de l'opération, d'autres plantations d'arbres pourront être envisagées.

## **Comice agricole et rural 2008**

Cette année, le comice est organisé par le canton de Tannay autour du thème du cinéma. La commune d'Asnois a décidé d'y participer en réalisant un char. Le film retenu est « Brice de Nice ». Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour confectionner des fleurs ou pour participer à la construction du char.

Merci à toutes les personnes qui se sont déjà investies dans ce projet.

## **ASNOIS ... au bon vieux temps !**

Nous faisons le projet de faire revivre des moments forts : souvenirs d'école, mariages, fêtes de Saint Loup, 14 juillet, Saint Vincent, saint cochon, ... mais aussi des « personnages » qui ont « fait » notre village dans les années 1950/1960.

Pour cela, nous avons besoin de votre aide : merci de rechercher dans vos vieux albums (et ce sont de vrais moments de nostalgie mais de bonheur aussi) des photos de classe, des photos de groupe de mariage à Asnois, des portraits d'Anciens, des photos de fêtes, ... qui pourraient être montrés dans ce cadre.

Selon la nature et la qualité des témoignages que vous nous confierez, ce projet pourra prendre la forme d'une exposition de photographies dans la salle des fêtes de la Mairie et contribuer à enrichir le site internet de notre commune sur lequel travaille actuellement Bernard Cougnot.

Si cette idée vous intéresse, vous pouvez en parler avec Mady Plaisance (03 86 24 21 12) qui récoltera vos photos quand vous serez prêts (dans le courant de l'été par exemple) ; nous vous les restituerons très rapidement après les avoir scannées.

Un grand merci à l'avance à toutes et à tous pour votre participation.

*Imprimé par nos soins*